

# VOTATION CANTONALE

3 mars 2024



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
<https://www.ge.ch/votations/20240303/>

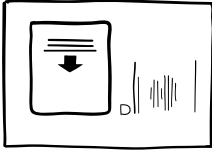


Les textes ont été traduits et rédigés  
par textocreativ SA  
et le collectif « Out of the box factory »  
selon les règles européennes  
du langage facile à lire  
et à comprendre.  
Ils ont été relus par des relecteurs  
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création  
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,  
Sarah, Stanislas, Stéphane.

# DICTIONNAIRE



## Matériel de vote

On reçoit une grande enveloppe par la poste.

Dans cette enveloppe on trouve le matériel de vote.



## Carte de vote

Sur la carte de vote

- il y a **votre adresse**

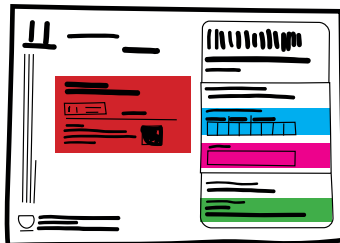
- **le nom du local de vote**

Vous devez écrire

votre **date de naissance**

en bas à droite.

Vous devez **signer** la carte.





## **Bulletin de vote**

Un bulletin de vote est un papier.  
On donne ce papier  
aux gens pour voter.



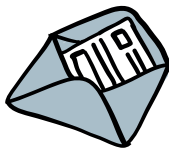
## **Voter**

Donner son avis.  
Faire un choix.  
On écrit son choix  
sur le bulletin de vote.



## **Enveloppe de vote**

L'enveloppe de vote est  
une petite enveloppe bleue.



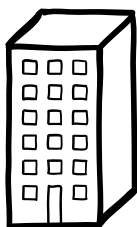
On a écrit son choix  
sur le bulletin de vote.  
On met le bulletin de vote  
dans la petite enveloppe bleue.



**Vote par correspondance**  
On met l'enveloppe de vote bleue  
dans la grande enveloppe blanche.



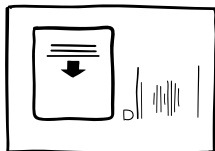
On envoie la grande enveloppe  
par la poste.



**Local de vote**  
Un local de vote est un bâtiment  
pour aller voter.  
Le nom du local de vote  
se trouve sur la carte de vote.  
L'adresse du local de vote  
se trouve sur internet.

<https://www.ge.ch/votations/20240303/>

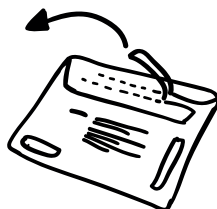
# À VOTRE SERVICE



Vous avez reçu par la poste  
une grande enveloppe blanche.

Ouvrez l'enveloppe avec soin.

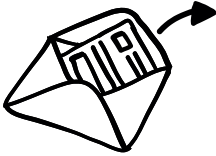
On va la réutiliser après.



Il y a une marque  
sur l'enveloppe pour l'ouvrir.

Il faut tirer la languette  
pour ouvrir l'enveloppe.

Dans cette enveloppe blanche  
il y a plusieurs documents.



Sortez les documents.

Ces documents sont  
le matériel de vote.



Mettez les documents sur  
une table.



## Est-ce que vous avez tous les documents ?



carte de vote



bulletin de vote



petite enveloppe bleue



brochure blanche cantonale



brochure rouge  
de la Suisse



Vous n'avez pas tous les documents.  
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au  
numéro +41 (0) 22 546 52 00

du lundi 12 février 2024 jusqu'au  
vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 de 8h à 12h  
et de 14h à 16h30

le samedi 2 mars 2024 de 8h à 12h

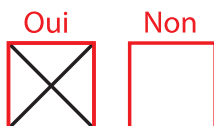
le dimanche 3 mars 2024 de 10h à 12h

On vous dira  
ce que vous devez faire.

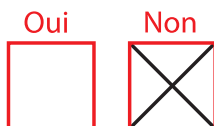
# COMMENT VOTER ?



Pour voter  
Prenez le bulletin de vote.



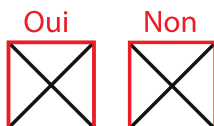
Si **vous êtes d'accord**  
Vous faites une croix  
dans la case oui.



Si **vous n'êtes pas d'accord**  
Vous faites une croix  
dans la case non.



Si **vous ne savez pas**  
Vous ne faites pas de croix ou



vous faites deux croix.

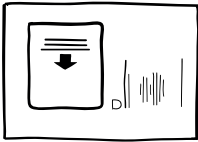
## Pour envoyer votre bulletin



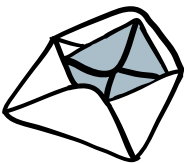
Mettez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe bleue.



Fermez la petite enveloppe bleue.



Prenez la grande enveloppe blanche.



Mettez la petite enveloppe bleue dans la grande enveloppe blanche.

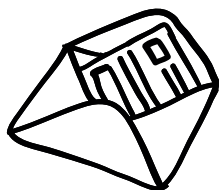


Prenez votre carte de vote.

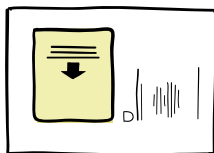


Écrivez  
votre date de naissance  
dans le rectangle du milieu.

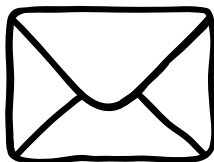
Signez votre carte de vote.



Mettez votre carte de vote  
dans la grande enveloppe  
blanche.



L'adresse  
du service des votations  
doit se voir  
dans la fenêtre transparente.



Fermez  
la grande enveloppe blanche.

# OÙ ET QUAND VOTER ?

**Vous avez trois possibilités.**

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

## **- Voter par correspondance**

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.

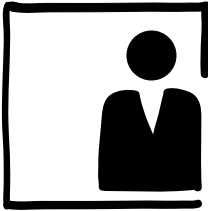


Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 29 février 2024.**

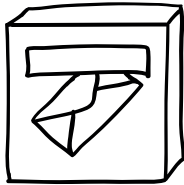
**Attention à l'horaire.**

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

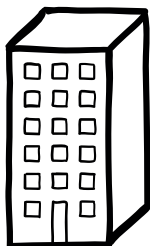
**- Voter au service  
des votations  
(du lundi au samedi)**



**du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche au service des votations  
**rue des Mouettes 13.**



**jusqu'au samedi 2 mars 2024  
à midi**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche dans la boîte aux lettres  
du service des votations  
**rue des Mouettes 13.**

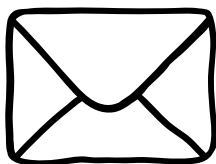


**- Voter au local de vote  
(le dimanche)**

**le dimanche 3 mars 2024  
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.  
Apportez votre enveloppe  
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote  
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche  
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
<https://www.ge.ch/votations/20240303/>

# SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.  
La loi dit  
que vous pouvez être puni.

## **Il est interdit**

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote  
de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un  
ou des bulletins



Chancellerie d'État  
Service des votations  
et élections  
Rue des Mouettes 13  
Case postale 1555  
1211 Genève 26  
[www.ge.ch](http://www.ge.ch)